



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le mercredi 10 mars 2010 — N° 92**

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Yvon Vallières**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 9 h 45.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Arcand (Mont-Royal) fait une déclaration concernant le soutien à la communauté turque du Québec à la suite du séisme du 8 mars 2010 survenu en Turquie.

---

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration concernant M. Marcel Simard.

---

M. Bonnardel (Shefford) fait une déclaration concernant le spectacle offert en l'honneur de l'organisme Opération Enfant Soleil (S.H.O.E.S.).

---

M. Huot (Vanier) fait une déclaration concernant Mme Christiane Garant.

---

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration concernant Mme Lhasa de Sela.

**10 mars 2010**

---

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration concernant Mme Linda Pelletier.

\_\_\_\_\_

M. Hamad (Louis-Hébert) fait une déclaration concernant le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

\_\_\_\_\_

M. Boucher (Johnson) fait une déclaration concernant le Grand Prix Ski-Doo de Valcourt.

\_\_\_\_\_

M. Gautrin (Verdun) fait une déclaration concernant M. Walter Gregory.

\_\_\_\_\_

À 9 h 56, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

**10 mars 2010**

---

Les travaux reprennent à 10 h 08.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **Présentation de projets de loi**

Mme Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 84 Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie relativement à la fiabilité du transport d'électricité

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 84.

\_\_\_\_\_

### **Dépôts de documents**

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dépose :

Le rapport annuel d'activités du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2009;  
(Dépôt n° 1075-20100310)

Le rapport annuel de la Société du Grand Théâtre de Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 août 2009;  
(Dépôt n° 1076-20100310)

Le rapport annuel de la Société de la Place des Arts de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 août 2009;  
(Dépôt n° 1077-20100310)

**10 mars 2010**

---

Le rapport annuel de Télé-Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 août 2009.

(Dépôt n° 1078-20100310)

---

Mme Thériault, ministre déléguée aux Services sociaux, dépose :

Le Plan stratégique 2009-2014 de l'Office des personnes handicapées du Québec.

(Dépôt n° 1079-20100310)

---

M. Dupuis, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions présentées par la députée de Joliette, le député de Masson, le député de Terrebonne, le député de Berthier et le député de Rousseau le 24 novembre 2009, concernant la violence faite aux enfants et aux adolescents.

(Dépôt n° 1080-20100310)

La réponse du gouvernement à la pétition présentée par le député de Vimont le 24 novembre 2009, concernant l'enquête sur l'intervention policière ayant coûté la vie à M. Fredy Villanueva.

(Dépôt n° 1081-20100310)

La réponse du gouvernement à la pétition présentée par le député de Lac-Saint-Jean le 27 novembre 2009, concernant des modifications proposées au Régime de rentes du Québec.

(Dépôt n° 1082-20100310)

La réponse du gouvernement à la pétition présentée par la députée de Lotbinière en remplacement du député de Chauveau le 27 novembre 2009, concernant l'article 439 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*.

(Dépôt n° 1083-20100310)

La réponse du gouvernement à la pétition présentée par le député de Chicoutimi le 2 décembre 2009, concernant la reconstruction de l'école Le Roseau de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

(Dépôt n° 1084-20100310)

---

10 mars 2010

---

### **Dépôts de rapports de commissions**

Mme Doyer (Matapédia), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 10, 11, 16 et 17 février ainsi que le 9 mars 2010, a tenu des auditions publiques dans le cadre de sa consultation générale à l'égard du projet de loi n° 71, Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives.

(Dépôt n° 1085-20100310)

### **Dépôts de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Richard (Duplessis) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 270 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande d'enquête publique sur l'industrie de la construction.

(Dépôt n° 1086-20100310)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Drainville (Marie-Victorin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 430 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la protection du système de santé public.

(Dépôt n° 1087-20100310)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

10 mars 2010

---

### Motions sans préavis

M. Girard (Gouin), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement une motion concernant la laïcité des institutions publiques québécoises; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Charest, premier ministre, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec offre ses condoléances aux proches des victimes du séisme survenu au Chili ainsi qu'à la communauté chilienne du Québec. L'Assemblée nationale est de tout cœur avec celles et ceux qui sont touchés de près ou de loin par cette catastrophe naturelle.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

### Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le projet de loi n° 78, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du document intitulé *Vers un développement durable de la pratique*;

**10 mars 2010**

---

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (*titre modifié*).

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de décider si la commission veut se saisir des pétitions déposées par les députés de Verchères, Bourget et Chambly concernant une demande d'enquête publique sur l'industrie de la construction.

---

### **AFFAIRES DU JOUR**

À 11 h 36, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

La séance reprend à 15 h 04.

---

**Affaires inscrites par les députés de l'opposition**

M. Curzi (Borduas) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement qu'il endosse les avis exprimés par le Conseil supérieur de la langue française et par le Parti québécois portant sur l'accès à l'école anglaise à la suite du jugement de la Cour suprême et qu'il soumette les écoles privées non subventionnées à la Charte de la langue française.

M. Chagnon, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont réservées à l'auteur de la motion pour sa réplique, 5 minutes sont allouées au député de Mercier, 3 minutes 15 secondes sont allouées à l'ensemble des autres députés indépendants, et 7 minutes 45 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle; et le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Un débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Gautrin (Verdun) propose :

QUE la motion du député de Borduas soit amendée de la manière suivante : à la première ligne, remplacer les mots « exige du » par les mots « demande au »; à la deuxième ligne, remplacer les mots « endosse les » par les mots « prenne acte des »; à la cinquième et sixième lignes, remplacer les mots « soumettre les écoles privées non subventionnées à » par les mots « œuvre, suivant la décision de cette dernière », pour faire en sorte que l'esprit de la »; et ajouter à la fin de la dernière ligne après le mot « française », les mots « soit respecté ».

La motion telle qu'amendée, se lirait ainsi :

**10 mars 2010**

---

QUE l'Assemblée nationale du Québec demande au gouvernement qu'il prenne acte des avis exprimés par le Conseil supérieur de la langue française et par le Parti québécois portant sur l'accès à l'école anglaise à la suite du jugement de la Cour suprême et qu'il œuvre, suivant la décision de cette dernière, pour faire en sorte que l'esprit de la Charte de la langue française soit respecté.

À la fin de sa réplique, M. Curzi (Borduas) refuse la proposition d'amendement de M. Gautrin (Verdun).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 11 mars 2010, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

---

À 16 h 58, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 11 mars 2010, à 9 h 45.

---

*Le Président*

**YVON VALLIÈRES**